

RESTRICTED  
SR/LM/18  
9 juin 1949  
FRENCH  
Original : ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
D'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION  
ET LES DELEGATIONS DES ETATS ARABES

tenue à Lausanne  
le jeudi 9 juin 1949, à 10 heures 1/2.

Présents : Mr. Yalcin ( Turquie ) - Président  
Mr. de Boisanger ( France )  
Mr. Ethridge ( U.S.A. )  
Mr. de Azcarate - Secrétaire Principal  
S.E. Abdel Monem Mostafa Bey - Représentant de  
l'Egypte  
S.E. Fawzi Pacha Mulki - Représentant du  
Royaume Hachémite de  
Jordanie  
S.E. Fouad Ammoun - Représentant du Liban  
S.E. Farid Zeineddine - Représentant de la  
Syrie

-----

MULKI PACHA ( Royaume Hachémite de Jordanie ) a fait la déclaration suivante qu'il désire voir apparaître in extenso dans le compte-rendu :

La délégation du Royaume Hachémite de Jordanie a été informée officiellement hier, par Amman, qu'au cours de la soirée du 6 juin les Juifs se sont encore livrés à un acte d'agression dirigé contre le secteur méridional de Jérusalem près de Government House et ont occupé le Collège arabe, l'Ecole d'agriculture et certains autres édifices dans ce district.

Il n'est pas hors de propos de rappeler à cet égard à la Commission de Conciliation que ce district était et est encore une zone internationalisée et que la Commission de Conciliation elle-même a utilisé Government House comme siège officiel et a logé ses gardes dans le Collège arabe qui a été l'objet de cette dernière agression.

"Sans aucun doute et en raison de ces faits la responsabilité de la protection de ce district incombe uniquement aux Nations Unies et, en conséquence, cet acte d'agression doit être considéré comme dirigé contre l'autorité des Nations Unies et de la Commission de Conciliation, outre le fait qu'il constitue une violation flagrante de l'armistice, dans ce secteur. Cet acte aura nécessairement de graves conséquences sur l'oeuvre de conciliation.

"Les délégations arabes ont dûment examiné ce fait nouveau et l'ont trouvé incompatible avec la nature des travaux qui se poursuivent en ce moment à Lausanne. Elles ont conclu qu'à moins que l'on n'adopte des mesures efficaces et promptes en vue de rétablir la situation telle qu'elle existait auparavant, elles se verront obligées de reconsidérer leur position en ce qui concerne les conversations actuelles.

MOSTATA BEY (Egypte) a du mal à croire que l'on puisse tolérer de telles actions étant donné la joie avec laquelle les Nations Unies et les Grandes Puissances ont accueilli l'armistice en Palestine comme prélude à la paix. L'acte en question n'est pas isolé mais fait partie d'une politique systématique des Juifs qui consiste à mettre le monde en face de "faits accomplis." Jusqu'à maintenant cette politique n'a amené aucune réaction de la part des Nations Unies. L'opinion mondiale tolérera-t-elle une situation semblable qui comporte un danger manifeste d'une reprise des hostilités? Sera-t-il possible que les forces arabes restent inactives dans ces conditions? Les Nations arabes se tournent vers les Nations Unies afin que tous les efforts soient tentés pour régler la situation par des moyens pacifiques; autrement elles ne pourront être tenues pour responsables des conséquences. Il serait alors injuste, si les hostilités étaient reprises de considérer les Arabes comme agresseurs; la responsabilité en incomberait à d'autres. Il est en conséquence essentiel que les Nations Unies prennent des mesures si elles souhaitent la paix. Le représentant implore la Commission de faire tout son possible pour rétablir la situation telle qu'elle existait auparavant. Il approuve entièrement la déclaration de Mulki Pacha.

M. AMMOUN (Liban) donne de même son appui total à la déclaration jordanienne. Les faits qui se sont produits à Jérusalem indiquent comme responsables non seulement les Juifs mais également les Nations Unies qui ont accoutumé les Juifs à se voir traités par elles avec une indulgence imméritée. Il va donner deux exemples de cette indulgence. Le Conseil de sécurité a été informé de trois violations de la trêve, de la part des Juifs, deux dans le Negeb et une dans la Galilée occidentale. Il a posé en principe qu'aucune partie ne devrait retirer un avantage militaire ou politique du fait de l'application de la trêve et que les lignes établies par la trêve devraient être rétablies.

M. Bunche a communiqué cette décision aux agents de contrôle de la trêve ainsi qu'un plan de retrait des Juifs, mais le Conseil de sécurité a rejeté ce plan et a permis aux Juifs de rester dans les régions qu'ils avaient saisies. Le Ministre des Affaires Etrangères du Royaume-Uni a porté témoignage dans une déclaration à la Chambre des Communes qu'ils avaient trois fois violé la trêve.

De même, à l'Assemblée générale, les Juifs ont été admis au sein des Nations Unies au mépris de la demande présentée par plusieurs délégations qu'ils donnent tout d'abord des assurances en ce qui concerne leurs dispositions à respecter les décisions des Nations Unies spécialement en ce qui concerne le retour des réfugiés et les Lieux Saints. Si aujourd'hui les Juifs, en dépit du fait qu'Israël est membre des Nations Unies continueront à poursuivre une politique d'agression, c'est parce qu'ils sont accoutumés à être traités avec indulgence. Il est temps que les Nations Unies interviennent et que la Commission élève la voix. Dans le cas contraire, les conversations de Lausanne en seront sérieusement affectées.

M. ZEINEDDINE (Syrie) dit que puisqu'il a été reconnu que toutes les délégations arabes ont les mêmes préoccupations et considèrent du même point de vue les problèmes de Palestine, il est superflu qu'il déclare qu'il appuie entièrement l'attitude des autres délégations. L'action des Juifs à Jérusalem le 6 Juin, l'attitude de rébellion des Juifs contre la décision des Nations Unies sur les réfugiés, leur demande d'agrandissement territorial communiqué par la Commission comme étant dans le cadre du Procès-verbal du 12 mai, tous ces faits ne sont que

l'expression de la même et unique politique. C'est une politique qui ne connaît pas d'autre loi que l'emploi perfide de la force en violation de la trêve afin d'amener des "faits accomplis". Cette politique est contraire à la conciliation car elle se fonde sur des actes répétés d'agression qui devront nécessairement entraîner des actes de défense et par conséquent la reprise du conflit. Cette politique n'aurait pu se développer sans l'encouragement constant que lui a donné les Nations Unies. On pourrait fournir d'autres exemples que ceux qui ont été cités par le Chef de la délégation libanaise. Toutefois, le représentant ne veut pas s'étendre plus longtemps sur ces exemples et désire seulement faire remarquer que les Juifs se sont aperçus jusqu'à présent qu'ils pouvaient procéder par "faits accomplis" et compter sur les Nations Unies pour les couvrir d'un manteau de légalité.

Leur dernière action à Jérusalem, à un moment où l'on poursuit la conciliation couvre de la voix tous les arguments concernant la bonne volonté juive. L'attitude que pourra adopter les Nations Unies indiquera la position des Arabes dans leur relations à la fois à l'égard des Juifs et à l'égard des organes des Nations Unies. On a demandé aux Arabes d'avoir confiance dans les Nations Unies et de collaborer avec elles à résoudre le problème de Palestine. Les délégations arabes ont encore l'intention sincère de rechercher un règlement de ce problème mais elles ne peuvent regagner leur confiance dans les Nations Unies que si toutes les parties y compris les Juifs et la Commission elle-même s'avèrent prêtes à observer les décisions des Nations Unies. Il espère que l'on fera de sérieux efforts pour amener les Juifs à se conformer aux principes exposés dans les résolutions des Nations Unies. S'il en est fait ainsi, les Arabes se joindront à eux. Ces principes sont les seuls que les Arabes acceptent. Par conséquent, la politique juive dont l'expression la plus récente est donnée par leur conduite à Jérusalem est de nature à détruire tous les efforts de conciliation et peut-être à ruiner toute l'oeuvre de la Commission de Conciliation.

Le PRESIDENT demande si une protestation a été adressée au Conseil de sécurité.

MULKI PACHA dit que l'on a officiellement informé des faits le Major-General Riley et les observateurs des Nations Unies qui se trouvent sur les lieux. D'autre part, son Gouvernement lui a demandé d'approcher la Commission afin qu'elle prenne les mesures appropriées. Le Président ayant demandé si la zone intéressée fait l'objet de négociations au sein de la Commission Mixte d'Armistice ou du Comité Spécial, il répond qu'aux termes de l'armistice entre Israël et le Royaume de Jordanie, la Commission Mixte d'Armistice a été créée pour traiter de l'application des termes de l'armistice alors que le Comité Spécial s'intéresse aux questions qu'il s'est avéré impossible de régler à la Conférence de Rhodes. Par suite d'une erreur, la question de la zone de Government House a été examinée une fois par la Commission Mixte d'Armistice au lieu de l'être par le Comité Spécial. Le Général Riley a déclaré que cette zone ne concernait ni l'un ni l'autre de ces organismes étant donné qu'elle est internationalisée.

Le PRESIDENT déclare que l'exposé du représentant du Royaume Hachémite de Jordanie a été noté et que la Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour détendre la situation. En réponse à une demande du représentant de la Syrie tendant à ce que la Commission fasse connaître ses vues sur la question, le Président déclare qu'il espère qu'elle sera bientôt à même de le faire.